

Composition du comité

Sont membres du comité de suivi de la bibliothèque Ulm-Jourdan :

- le directeur adjoint lettres de l'ENS,
- la directrice de la bibliothèque,
- les directrices et directeurs des départements littéraires et SHS de l'ENS,
- les correspondantes et correspondants pour la bibliothèque des départements littéraires et SHS de l'ENS,
- les personnels élus au titre de la représentation de la bibliothèque Ulm-Jourdan,
- un représentant élu des lecteurs normaliens élèves et étudiants en cours de scolarité,
- un représentant élu des lecteurs normaliens anciens élèves et anciens étudiants doctorants,
- un représentant élu des lecteurs normaliens anciens élèves et anciens étudiants non doctorants,
- un représentant du réseau des bibliothèques de l'ENS, désigné par ses pairs parmi les responsables des bibliothèques de l'ENS.

Durée des mandats des représentants des lecteurs

La durée du mandat est fixée à trois ans.

Un élu qui perdrait en cours de mandat le statut (« normaliens élèves et étudiants en cours de scolarité », « normaliens anciens élèves et anciens étudiants doctorants », « normaliens anciens élèves et anciens étudiants non doctorants ») qu'il avait au moment de son élection doit démissionner. De nouvelles élections sont organisées pour le remplacer.

Seul le représentant du collège « normaliens anciens élèves et anciens étudiants non doctorants » peut renouveler son mandat, une fois, par élection.

Missions du comité de suivi

Le comité de suivi est un intermédiaire entre la bibliothèque et les différents cercles de ses usagers.

A ce titre, ses travaux le conduisent à :

- assurer une mission d'information mutuelle de la direction de la bibliothèque et de ses usagers, les membres du comité diffusant cette information dans leurs cercles respectifs,
- proposer des acquisitions d'ouvrages et/ou des axes prioritaires de développement des collections,
- suivre la vie des collections et leur gestion,
- veiller à la diffusion et la concertation en matière de politique documentaire sur support, papier et électronique, en lien avec PSL et les partenaires institutionnels de la bibliothèque,
- rechercher et développer des partenariats nationaux et internationaux,
- participer à la définition de la politique culturelle de la bibliothèque.

Fonctionnement

Dans son fonctionnement, le comité a un rôle consultatif auprès de la direction de la bibliothèque.

Il se réunit deux fois par an, sauf s'il est saisi de façon exceptionnelle par la direction de la bibliothèque :

- une réunion du comité en février, à l'occasion de laquelle sont, notamment, présentés le rapport d'activité de l'année N-1 et le budget prévisionnel de l'année N,
- une réunion du comité en juin, à l'occasion de laquelle est fait un état des lieux des actions en cours d'année universitaire.

Les membres du comité peuvent proposer d'auditionner des personnalités sur les sujets en lien avec ses missions.

Préparation des séances

La direction de la bibliothèque transmet les documents relatifs aux réunions au plus tard quinze jours avant leur tenue.

Les membres du comité de suivi transmettent leurs souhaits et leurs propositions au plus tard une semaine avant la tenue des réunions.